

**Zeitschrift:** Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Herausgeber:** Alliance de Sociétés Féminines Suisses

**Band:** 76 (1988)

**Heft:** [2]

**Autor:** [s.n.]

**Rubrik:** Suisse actuelles

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Maisons pour les femmes

### Organisation faîtière créée

Les associations de maisons pour femmes battues de Suisse ont récemment décidé de se réunir en une organisation faîtière ayant pour but de sensibiliser le public au problème de la violence physique et psychique dont sont victimes les femmes et leurs enfants, et d'œuvrer à l'amélioration de la condition des femmes, en particulier des femmes battues.

Il existe actuellement en Suisse, dix associations pour la protection des femmes battues, qui gèrent des maisons où ces dernières peuvent trouver refuge à Genève, Zurich, Bâle, Berne, Saint-Gall, Brugg, Lucerne, Winterthour, Fribourg et Schaffhouse. Des groupes d'initiative existent dans plusieurs autres villes.

Les responsables de la nouvelle organisation faîtière souhaitent coordonner les efforts sur le plan national, et stimuler la réflexion sur les aspects socio-politiques du phénomène de la violence à l'égard des femmes.

Berne

### Bureau demandé

Les associations féminines, traditionnelles et progressistes, et les syndicats se sont associés pour préparer à l'intention du gouvernement un concept-cadre sur les tâches que devrait assurer un Bureau cantonal de la condition féminine. Ces or-

ganismes vont continuer à collaborer pour obtenir la réalisation de ce projet.

On sait que le Jura et Genève ont déjà des bureaux de ce type. Des groupes sont au travail dans le même sens à Bâle-Ville et Bâle-Campagne. A Zurich, la direction de l'Intérieur a été chargée par un postulat de créer un office pour les questions féminines. Démarches semblables au Tessin, à Lucerne et à Zoug. Quant à la conseillère fédérale, Mme Kopp, elle a récemment annoncé la création en 1988, d'un Bureau fédéral de la condition féminine.

### Aide à la procréation

#### Après Saint-Gall, Bâle-Ville

Le Grand Conseil de Bâle-Ville a voté, récemment, à la majorité des deux-tiers, une loi qui annule pratiquement les acquis des techniques d'aide à la procréation. On ne s'attend pas à ce que la situation se modifie à la seconde lecture. Ni qu'un référendum ait des chances de succès, vu la complexité des questions, avec leurs aspects juridiques, éthiques, sociaux et psychologiques. Rappelons que le Grand Conseil de Saint-Gall vient également d'adopter des mesures très restrictives dans ce domaine (cf FS janvier 1988).

La loi bâloise est très rigoureuse. Elle interdit, bien sûr, les mères porteuses, la constitution de banques de sperme, la transformation du patrimoine génétique, la recherche sur les

cellules génétiques et les embryons vivants. Mais aussi

- la fécondation in vitro
- l'insémination artificielle, homologue et hétérologue
- l'insémination avec du sperme de l'époux après la mort de celui-ci
- le transfert intratubaire de gamètes hétérologues.

Au terme de trois jours de débats, le Grand Conseil a décidé d'user de son droit d'initiative cantonale pour accélérer la préparation d'une législation fédérale.

Que sert en effet une loi applicable sur le territoire de Bâle-Ville quand des couples en difficulté peuvent aller chercher de l'aide à Saint-Louis (France) ou à Muttentz (Bâle-Campagne), qui sont à la porte de la ville ? Mais cette loi peut entraver la formation médicale à l'Université de Bâle : celle-ci vient de s'associer avec les universités voisines de France et d'Allemagne pour des projets de développement et de recherche communs, et l'un de ceux-ci touchera le domaine de la génétique.

### Enfant malade

#### Jugement historique

Le Tribunal du travail a reconnu que le père ou la mère qui reste à la maison pour soigner un enfant malade, a droit à son salaire comme s'il était malade lui-même, à condition de n'avoir pas pu trouver une autre solution de garde. C'est la première fois qu'un tribunal suisse est appelé à trancher cette question.

## Interdiction de remariage

### Le droit changera

La Cour européenne des Droits de l'Homme à Strasbourg a donné raison à M. F. contre la Confédération, en déclarant contraire à l'art. 12 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, une interdiction de remariage pendant 3 ans prononcée par le Tribunal de Lausanne. Celui-ci avait jugé « inadmissible », selon l'art. 150 du Code civil, la conduite de M. F.

Jugez plutôt :

- 1er mariage en 1963, à 20 ans
  - divorce en 1964
  - 2e mariage en 1966
  - divorce en 1978
  - le 4.1.83, M. F. se met en ménage avec Mlle N., (25 ans)
  - 3e mariage le 26.2.1983
  - demande de divorce le 11 mars
  - 3e divorce prononcé en octobre 1983 ; F. condamné à payer 20 000 francs pour tort moral à son ex-épouse et interdit de remariage pendant 3 ans.
  - Le Tribunal fédéral confirme ce jugement. Malgré cela
  - 4e mariage le 4.1.1987
- M. F. s'adresse alors à Strasbourg. La Cour lui donne raison et lui accorde 14 000 francs pour ses frais d'avocat. L'art. 150 du Code civil sera évidemment aboli, peut-être lors de la révision du droit du divorce et ne sera guère appliqué d'ici là.

## Partagez votre bonheur, parrainez un enfant.



Terre des hommes  
Rue du Maupas 49  
Case postale 388  
1000 Lausanne 9  
CCP 10-11504-8



### Moi aussi je désire partager mon bonheur

☐ Je m'engage à parrainer un enfant de Terre des hommes à raison de Fr. \_\_\_\_\_ par mois, pendant \_\_\_\_\_ mois. Veuillez m'envoyer les informations nécessaires.

☐ Je préfère soutenir votre action par un don. Veuillez me faire parvenir des bulletins de versement.

☐ Je souhaite recevoir votre documentation.

Nom: \_\_\_\_\_

Prénom: \_\_\_\_\_

Rue: \_\_\_\_\_

NPA/Localité: \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

A renvoyer à:  
Terre des hommes, Rue du Maupas 49,  
case postale 388, 1000 Lausanne 9.

Zoug

## Femmes et environnement

Les femmes radicales ont ouvert un service d'information sur la protection de l'environnement. Dix femmes se relaient bénévolement, elles travaillent en accord avec le service cantonal et s'efforcent de répondre à toutes les questions concernant l'environnement dans la maison et le jardin.

## Femmes médecins

### Courbe ascendante

D'après les statistiques récemment publiées par la FMH, le nombre des femmes médecins en Suisse augmente régulièrement. Leur pourcentage par rapport à l'ensemble du corps médical est actuellement de 20 % (correspondant à 3920 femmes exerçant la profession). Il faut souligner cependant que la majorité d'entre elles appartient à la catégorie des employés ou à celle des médecins-assistants et des

chefs de clinique. 56,5 % des femmes-médecins appartiennent à ces deux dernières catégories, ce qui n'est le cas que de 35,3 % de leurs collègues masculins.

Sur l'ensemble des médecins en pratique libre, on ne dénombre que 12,7 % de femmes. Il faut noter que celles-ci pratiquent plus souvent sans avoir un titre FMH, que leurs collègues masculins. Parmi les 689 médecins qui se sont installés dans le courant de l'année 1986, le pourcentage des femmes atteignait toutefois 17 %.

Un autre chiffre intéressant est celui qui concerne le taux des médecins qui n'exercent pas d'activité médicale. Ce taux est supérieur chez les femmes (9 %) que chez les hommes (5,9 %).

### Précision

*Suite au dossier « Le féminisme malade de la politique ? », l'ADF de Neuchâtel, section des Montagnes, nous précise qu'elle a distribué des tracts invitant à voter pour ces trois femmes en lice avant les élections nationales.*

## Changement de nom

### Sur des roulettes !

Vingt minutes : il n'a pas fallu plus de temps à l'officière d'état civil de ma commune pour me rendre le nom que je portais avant de convoler en justes noces. « Vous ferez bien attention de toujours mettre le nom de votre mari après votre nom de jeune fille ! » me recommanda-t-elle comme je m'apprêtais à partir. Je renonçai à lui expliquer que ce terme m'offusque un peu et que je préfère parler de mon « nom de naissance ». Une autre femme attendait, munie des mêmes papiers que moi.

A ma banque, j'étais la première cliente à « faire le pas ». Qu'à cela ne tienne : l'employé m'annonça fièrement qu'il avait reçu un programme d'ordinateur *ad hoc*. Quelle ne fut sa déconvenue, cependant, lorsque je lui fis remarquer, après un coup d'œil jeté sur ma nouvelle fiche, que le tiret placé entre les deux noms était de trop. C'est en effet l'absence de tiret qui distingue le double nom « nouvelle mouture » du double nom traditionnel. Il soupira qu'il faudrait changer le programme. Je le plaignis sans conviction et m'en fus.

Mes démarches administratives ne sont pas encore achevées (ça prend du temps !). Mais tout se passe comme sur des roulettes. Le plus difficile est d'imposer le nouveau nom dans l'entourage. Pas de problème avec les intimes, qui sont au courant, ni avec les inconnus, qui ne s'aperçoivent de rien. Mais comment changer tout-à-coup la manière de se présenter avec les relations de travail, les voisins, les mères des camarades de classe des enfants, les fournisseurs ?

Patience et longueur de temps font plus que force ni que rage. Multiplier les signatures écrites (le message passe mieux). Se faire faire un nouveau tampon, ou de nouvelles étiquettes d'adresse. Et continuellement expliquer et rassurer : « Mais non, je suis toujours la même. Je suis seulement un peu plus moi. »

Silvia Ricci Lempen

## Education des adultes : une majorité minoritaire

(mc) — Pourquoi les femmes, principales demandeuses de cours de toutes sortes, majoritaires parmi les animatrices de cours, sont-elles si peu représentées dans les instances décisionnelles de l'éducation des adultes en Suisse ? Les femmes ont-elles des demandes spécifiques en matière de formation ? Et si oui, comment faut-il y répondre ? Ce sont là quelques-unes des questions parmi les nombreuses que se sont posées les femmes responsables du dernier numéro d'*Education permanente*, la revue de la Fédération suisse pour l'éducation des adultes, consacré au thème « Les femmes dans l'éducation des adultes » (N° 4, 1987).



Sur une soixantaine de pages, les auteures de ce numéro présentent des expériences alémaniques de formation des femmes telles que l'*IFF-Forum* (Institut pour une pédagogie et une psychologie féministes intégrales) fondé par la psychologue saint-galloise Elisabeth Camenzind, ou encore *Femmedia*, bureau féministe de communication des femmes, dirigé par Ruth Marx et Anita Fetz. D'autres expériences d'éducation des adultes en faveur des publics féminins sont présentées, pour la plupart par celles et ceux qui les dirigent, ce qui fait de ce numéro une contribution intéressante sur le plan descriptif mais peu enrichissante sur le plan théorique. De toute évidence, la revue hésite entre le ton journalistique et le ton scientifique, en ratant les deux, particulièrement dans l'article principal qui est une interview de la psychanalyste allemande Ruth C. Cohn (un des trois articles traduits en français).

Sur la quinzaine d'articles, trois sont donc traduits en français, dont les très intéressantes réflexions de Reni Huber sur son expérience en tant qu'animatrice de groupes d'adultes mixtes et non mixtes et les problèmes que posent l'une et l'autre situation.

Si, d'une façon générale, on peut regretter que ce numéro, malgré les traductions, soit intégralement centré sur ce qui se fait en Suisse alémanique, on ne peut, en revanche, qu'être d'accord avec la remarque de Ruth Freiburghaus, ancienne responsable de la formation des femmes de la prison de Hindelbank : « En éducation des adultes, pour autant que je sache, nous les femmes sommes la majorité, que ce soit comme collaboratrices, animatrices ou participantes. Comment se fait-il alors qu'ici nous nous présentions comme si nous étions quelque chose de spécial ? ».